



**Conseil national
de l'information statistique**

Paris, le 22 mai 2014 - N° 59/H030

AVIS D'OPPORTUNITÉ

Enquête mensuelle auprès des accouveurs et des sélectionneurs

Type d'opportunité : reconduction d'enquête existante

Périodicité : enquête mensuelle

Demandeur : Service de la Statistique et de la Prospective (SSP) du Ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt - Sous-direction des statistiques agricoles, forestières et agroalimentaires.

Au cours de sa réunion du 21 mai 2014, la Commission *Entreprises et stratégies de marché* a examiné le projet d'enquête auprès des accouveurs et sélectionneurs.

L'objectif de cette enquête de conjoncture est de connaître mensuellement par espèce, par catégorie et par type, le nombre d'oeufs à couvrir mis en incubation et le nombre de poussins éclos, destinés à être effectivement utilisés, pour permettre l'établissement de prévisions de production, à court terme, de volailles et d'oeufs de consommation.

Elle permet de répondre au règlement CE n° 617/2008 de la Commission européenne. Elle se place dans un dispositif de connaissance de la filière avicole qui repose également sur d'autres enquêtes de conjoncture, l'utilisation de sources administratives, des indices et une enquête de recensement quinquennale.

Les obligations réglementaires sont complétées par des demandes spécifiques, liées à l'importance du foie gras et des volailles de label en France.

Les unités enquêtées sont les établissements de sélection et de multiplication de volailles (gallus, canards, oies, dindes et pintades) au-dessus d'un seuil de 100 volailles, et les couvoirs au-dessus d'une capacité de 1 000 œufs à couvrir.

L'enquête est exhaustive et réalisée mensuellement en France métropolitaine. Jusqu'alors réalisée par fax ou par courrier, elle sera dématérialisée à partir du deuxième trimestre 2014.

Outre leur communication à Eurostat à la fin du mois suivant la collecte, les résultats sont mis en ligne sur le site Agreste (Infos rapides Aviculture, Chiffres et données Aviculture).

Le Président, après avoir entendu la Commission, émet un **avis d'opportunité favorable** à cette enquête.

L'opportunité est accordée pour cinq années à compter de l'année suivant celle de délivrance de l'avis d'opportunité.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Secrétariat général du Cnis : Timbre H030 - 18, Bd. A. Pinard 75675 PARIS Cedex 14 – Tél. : 01 41 17 52 62 – Fax : 01 41 17 55 41 – secretariat-general@cnis.fr – www.cnis.fr